

# IL ME SEMBLERAIT JUDICIEUX QUE LA MUNICIPALITÉ N'INTRODUISE PAS UNE TAXE AU POIDS POUR LES DÉCHETS VERTS ET CONSERVE, VOIRE AUGMENTER LE NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE DE CES MÊMES DÉCHETS

Les déchets verts ne sont pas des déchets recyclables. Le papier, le verre, le PET et la ferraille le sont puisqu'ils sont 100% recyclables.

Leur coût de traitement est donc nul pour les communes puisqu'ils peuvent être revalorisés et revendus plus tard. C'est pour cette raison qu'ils peuvent rester dans les écopoints car ils ne coûtent rien.

Les déchets verts ne sont pas valorisables et coûtent pour le traitement entre 90 et 100.- par tonne, s'ajoute à cela le transport, les bennes, le compactage,...) ce qui fait que les déchets verts coûtent environ 190.- par tonne et sont déjà aujourd'hui entièrement financés par la taxe variable perçue auprès des ménages.

Il est donc normal que ceux qui produisent plus paient plus que ceux qui ne produisent pas de déchets verts